



Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales : relaxe et amnistie pour les militant-e-s

19 OCTOBRE 2016 : journée de grève et de manifestation
RASSEMBLEMENT à 14h00 devant la Préfecture à LA ROCHE S/YON

Rassemblons-nous toutes et tous en France, MERCREDI 19 OCTOBRE pour dire stop à la répression et à la criminalisation de l'action syndicale.

Les attaques aux libertés syndicales qui peuvent aller jusqu'à la répression et la criminalisation de l'action syndicale sont parfois insidieuses et sont toutes inacceptables :

Les patron-ne-s ont beaucoup d'imagination sur les discriminations syndicales :

- Discrimination syndicale ;
- Entrave au libre exercice de l'activité syndicale ;
- Atteinte à la liberté d'expression ;
- Fermetures de bourses du travail ;
- Atteintes au droit de grève ;
- Sanctions disciplinaires déguisées ;
- Dénigrement public des syndicats par le Medef et le gouvernement ;
- Autorisations de manifester en « liberté surveillée » dans le contexte d'État d'urgence ;
- Condamnation de militant-e-s en correctionnel.

Le grand patronat ne tolère pas les capacités d'organisation des syndicats. Il essaie d'enfermer l'activité syndicale dans un cadre institutionnel, d'accompagnement des réformes et de la casse des entreprises et du secteur public.

Cette répression syndicale remet en cause le syndicalisme de luttes et de propositions, le syndicalisme indépendant qui donne une place centrale à l'expression des salarié-e-s et à la construction des rapports de forces.

Notre liberté d'adhérer au syndicat de notre choix, tout comme le droit de grève sont des droits fondamentaux inscrits dans la constitution.

Nous devons quel que soient l'entreprise, le service, le territoire, défendre les libertés syndicales pied à pied, **ne rien lâcher**.

Sur tout le territoire, mobilisons nos forces pour exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés, la mise à disposition de locaux syndicaux et de bourses de travail à titre gracieux dans les collectivités territoriales...

Cette action nationale pour la défense des libertés syndicales ne sera pas la dernière.

**Le 19 octobre, jour du procès en appel des Goodyears,
est une nouvelle date de forte mobilisation sur tout le territoire.**



**Pour la première fois
depuis un demi-siècle,
un gouvernement a demandé
que soient requises des peines de prison ferme contre
des syndicalistes pour avoir participé avec les salariés
à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine**

En même temps qu'ils préparent la suppression dans quelques mois de plus de 1000 articles du Code du travail, Hollande et Valls ont décidé de déclencher une répression sans précédent des syndicalistes qui luttent dans les entreprises.

Avec les 8 condamnés de GOODYEAR l'exécutif veut faire un exemple.

Le gouvernement affiche sa volonté de mettre les procureurs et les forces de police au service des grands groupes, **pour briser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie.**

Évidemment, les militants de terrain en général sont les plus touchés.

C'est pourquoi nous en appelons à l'ensemble des salariés, aux militants, aux syndicats d'entreprises et de la Fonction publique, unions locales, départementales, régionales, fédérations ou simples salariés solidaires, pour qu'ensemble nous fassions la démonstration de notre force.

Nous pouvons être des millions à faire reculer Hollande et Valls en commençant par leur imposer l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR, puis en organisant **à Amiens et dans toute la France des rassemblements solidaires, le 19 octobre 2016, jour de leur procès en appel.**

C'est pourquoi les sections départementales de la CGT et de la FSU appellent ensemble à un RASSEMBLEMENT devant la préfecture de Vendée, MERCREDI 19 OCTOBRE 2016 à 14h.

Après leurs prises de parole, les délégués syndicaux se rendront à une audience à la préfecture au cours de laquelle ils demanderont que soient respectées les libertés syndicales.

Un préavis de grève a été envoyé à la Préfecture de la Vendée, pour le secteur public et le privé démarrant le mardi 18 octobre 2016 à 20h00 et prenant fin le jeudi 20 octobre 2016 à 8h00.